

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Département de la  
Marne

des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de SAINT-BRICE-COURCELLES

Séance du 18 mai 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	24	15

Date de la Convocation :

11 mai 2022

Date d'Affichage :

11 mai 2022

Objet de la Délibération :

**Modification du tableau  
des emplois – création  
d'un emploi fonctionnel  
de directeur général des  
services**

N° 2022-26

**Présents** : Mme Evelyne QUENTIN, M. Pascal VERNANT,

Mme Mélissa GALASSO, M. Grégory ROSSELLE, Mme Aurélie PAROCHE, M. Dominique PARGNY, M. Gilles PERSINET, M. Bernard HANNEQUIN, M. Philippe MALNUIT, Mme Cécile SAUSSET, M. Laurent GONDEL, M. Romain BARBEY, M. Yohann CAMUS, Mme Ambre PERRIGUEY, Mme Evelyne FERNANDEZ-TOUSSAINT.

**Absents excusés** : M. Jean-Luc SENÉ, Mme Patricia BALAVOINE, M. Vincent CHRISTOPHE, Mme Caroline GRAPARD, M. Azzedine DJOUADI, Mme Nathalie VERRONNEAU, Mme Marylène SAVIO. M. Nicolas SAINGERY.

**Secrétaire** : M. Gilles PERSINET

---

*Rapporteur : Madame Evelyne QUENTIN*

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services.

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous son autorité.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative ou technique, aux grades d'attaché territorial ou ingénieur principal par voie de détachement.

Considérant que ce poste n'est pas prévu au tableau des emplois de la commune, et qu'il convient de le créer ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de créer les postes au tableau des emplois de la Commune ;

De créer un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet, à compter du 01 août 2022 ;

Le tableau des emplois de la Commune sera modifié en conséquence.

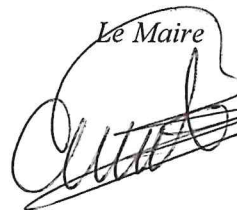
Les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte** les conclusions du présent rapport **par quinze (15) voix POUR**.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent rapport peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

*Pour extrait conforme,*

*Le Maire*



*Evelyne QUENTIN*